



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Avis public

RÈGLEMENT 2022-155 modifiant le règlement 2018-118 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

est, par les présentes, donné par le soussigné, greffière de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mai 2022, le règlement modifiant le règlement 2018-118 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux portant le numéro 2022-155 a été adopté.

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité. Il poursuit notamment les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h et sur le site web de la municipalité : <https://www.st-isidore-clifton.qc.ca/>

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, ce 3 mai 2022.

Hélène Dumais, greffière